

## RÈGLEMENT N° 2015-310

### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – MODIFICATION DES NORMES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT ET L'INSTALLATION DE ROULOTTES TRANSFORMÉES EN BÂTIMENT**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin d'assouplir les normes visant l'aménagement et l'installation de roulottes de voyage;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Élisabeth Chevalier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2015;

#### **POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 2- Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé « Règlement de zonage »;
- 3- Le règlement n° 2007-103 est modifié par l'abrogation de certaines normes contenues à l'article 16.1 du règlement de zonage visant l'aménagement et l'installation de roulottes transformées en bâtiment;
- 4- Ledit article 16.1 est modifié de la façon suivante :
  - a) par l'abrogation du paragraphe 8 obligeant le retrait des structures apparentes servant au remorquage (pôles);
  - b) par l'abrogation du paragraphe 9 établissant des normes spécifiques pour la superficie maximale des bâtiments complémentaires pour tel type de bâtiment;
  - c) par l'abrogation du paragraphe 10 établissant des normes spécifiques pour les constructions complémentaires, tels que portique, galerie vitrée, solarium etc. accompagnant tel type de bâtiment.
- 5- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 10 novembre 2014
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 19 novembre 2014
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 3 décembre 2014
- **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 8 décembre 2014
- **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 17 décembre 2014
- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 12 janvier 2015
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 janvier 2015
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 19 février 2015
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 4 mars 2015
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 19 février 2015

**Règlement n° 2015-310 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière